

**100%
à gauche
100%
écologiste**

Nice Citoyenne Et Altermondialiste

NICEA
soutenue par
les **ALTERNATIFS**
et le **NPA**

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR CIOTTI

NICEA a rejoint le collectif Asile, et pour toucher un public plus large vous propose de lire le communiqué que le Collectif a envoyé aux medias en réponse aux propos honteux d'Eric Ciotti.

Votre communiqué de presse du 7 novembre 2010 nous amène à faire les commentaires suivants.

- Vous prétendez que les demandeurs d'asile « n'hésitent pas à violer les lois de la République ».
- Vous prétendez que lorsque un étranger veut « s'installer dans un pays, avant de demander des droits, il a des devoirs. Vous ne cessez de rappeler au respect de la loi. Vous dénoncez l'attitude des associations qui exploitent la misère à des fins politiciennes.

Nous vous rappelons que les lois de la République s'imposent à TOUS et en premier lieu, à l'Etat lui-même.

Lorsque l'Etat viole ses propres lois en refusant d'exécuter des décisions de justice enjoignant l'hébergement immédiat par la Direction départementale de la cohésion sociale, en refusant d'appliquer les traités et les lois ratifiés par notre pays, l'Etat ne peut se placer en donneur de leçons.

C'est en désespoir de cause que des citoyens français réunis sous forme de collectif ont décidé de mettre à exécution des décisions de justice qui enjoignaient l'Etat de mettre à l'abri des êtres humains qui avaient froid et qui dormaient à la rue.

Il en va de l'honneur de la France que des citoyens se substituent à l'Etat défaillant.

Vous oubliez qu'on ne demande pas des droits, mais qu'on a des droits :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

L'accès aux droits n'est pas conditionné à la demande, c'est la base même de notre système démocratique et judiciaire.

A force de vouloir politiser le débat, vous en oubliez l'essentiel : forcer l'Etat à appliquer la loi. Ce ne sont pas les associations qui exploitent la « misère humaine », mais bien vous qui utilisez les structures du Conseil Général pour diffuser des idées partisans qui sont non fondées tant en fait qu'en légalité.

LE TRAM, DE PASTEUR A L'ARIANE

Contribution de l'association NICEA à l'enquête publique

Le prolongement de la ligne 1 du tramway correspond à une nécessité indiscutable et urgente.

Elle permettra, dans un premier temps, une meilleure desserte de l'hôpital Pasteur, ainsi qu'un embellissement d'une partie importante du quartier Pasteur.

Pour la population de ce quartier, mais aussi pour les personnels de l'hôpital, les patient-e-s et leurs familles, ce prolongement est une avancée attendue.

Mais l'association NICEA n'oublie pas les promesses faites depuis plus de 10 ans par l'Etat et les pouvoirs publics à la population de l'Ariane, suite à la mobilisation citoyenne de ce quartier : le tram doit venir à l'Ariane !

Le prolongement de la ligne 1 jusqu'à Pasteur doit donc impérativement et rapidement trouver une suite : l'Ariane -dont la population se sent particulièrement exclue-, mais aussi Saint-André, La Trinité et les vallées du Paillon, ont déjà trop attendu.

Accompagné de parkings de dissuasion, ce prolongement vers des zones denses est indispensable pour réduire drastiquement la pénétration des voitures individuelles en centre ville et éliminer les points noirs quotidiens de l'entrée est de Nice.

Ces populations doivent, elles-aussi, bénéficier du tramway, pour une meilleure liaison avec le centre-ville, pour une meilleure intégration à l'agglomération, pour la défense de l'environnement contre le tout-voiture et la pollution.

Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Contribution de l'association NICEA à l'enquête publique

En 2004, prenant enfin la mesure des effets dangereux de l'incinération pour la santé publique et l'environnement, le **Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA)** fixait à 2018 l'arrêt de l'incinérateur de l'Ariane à Nice

En corollaire, ce plan indiquait de manière logique et judicieuse : « (...) les collectivités maitres d'ouvrage des UIOM existantes de Nice et d'Antibes devront disposer de solutions de remplacement à ces UIOM à l'horizon 2015 pour Antibes et pour 2018, au terme du contrat en cours pour l'usine de Nice (...) »

Le Plan 2010 fait marche arrière : il indique que l'incinération continuera au delà de 2020, sur la base d'un chiffrage de quantité annuelle incinérée estimé à 310 000 tonnes, comme c'était le cas en 1997 !

Le plan 2010 enfonce même le clou en préconisant une augmentation du chauffage urbain par la chaleur déjà récupérée via l'incinérateur, ce qui de fait pérennise et accroît les fonctions de l'incinérateur !

Ainsi, **le cynisme l'emporte**, une fois de plus les engagements ne sont pas tenus et les populations de l'Ariane et de l'Abadie à Saint-André, et des quartiers environnants, devront attendre encore et encore !

L'association NICEA dénonce en conséquence ce Plan qui **bafoue les exigences de santé publique et de défense de l'environnement**, exigences exprimées depuis plusieurs

années par des associations de l'Ariane et de l'Abadie, relayées par d'autres associations de notre département et par des élus locaux depuis maintenant près de dix ans

L'association NICEA rappelle qu'au-delà du recyclage maximum -auquel ce Plan 2010 tourne le dos-, des alternatives à l'incinération existent, déjà pratiquées en France et en Europe, et que c'est dans cette voie que les pouvoirs publics avaient recommandé de s'engager dès 2004

Dans le même sens, il est inacceptable de renoncer, comme le fait aussi le Plan 2010, à la construction pourtant envisagée d'un Centre de Valorisation Organique à l'échelle de la communauté Nice Côte d'Azur, sous prétexte que l'incinérateur de l'Ariane ne serait pas au point sur le plan technique pour se passer de ces déchets pour la combustion

Enfin, l'association NICEA redit son opposition à la disparition de fait dans ce Plan de la notion de réciprocité visant au partage équitable à l'échelle du département de la mise en œuvre du traitement des déchets ménagers et **s'inquiète du projet d'implantation d'Ecoparc** qui aggraverait encore davantage la situation des quartiers Est de Nice et de la vallée du Paillon à qui seraient assignée la fonction de rebut du département.

Un véritable débat public, une véritable mobilisation citoyenne s'imposent pour une alternative à l'incinération, à Nice et dans les Alpes-Maritimes !

**Venez participer à la prochaine réunion de NICEA
Vendredi 10 décembre à 19h30
38 rue Dabray NICE**

**ensemble avec NICEA!
citoyens et citoyennes mobilisez-vous !**

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél : Portable :

Mail :

COTISATIONS ANNUELLES

Jeunes, chômeurs et chômeuses, précaires : 10€

Revenu mensuel inférieur à 2000€ : 30€

Revenu mensuel supérieur à 2000€ : 50€

Possibilité de payer en 2 fois ... et de donner plus.

Chèque à l'ordre de NICEA

date et signature

POUR NOUS CONTACTER OU ADHERER

Association NICEA

38, rue Dabray 06000 NICE nicea2008@free.fr

<http://nicea.fr>

ne pas jeter sur la voie publique